

REGLEMENT

2ème Vide - Grenier

FRANCHEVILLE (54)

Toute inscription sera considérée comme nulle sans l'approbation de ce présent règlement.

Article 1 : Accueil des exposants: carrefour GRANDE RUE / RUE HODIE de **5h30 à 6h30**. Au-delà, l'accès sera refusé à tout véhicule. Aucun véhicule exposant ou riverain dans tout le périmètre du vide-grenier de 7h00 à 18h00. Seule une remorque peut être autorisée sur l'emplacement si l'ADJM vous l'a confirmé.

L'exposant ne pourra **quitter son emplacement avec son véhicule** qu'à la clôture de la manifestation, **soit 18h00**.

Article 2: L'exposant doit être majeur et être inscrit sur la liste validée par l'ADJM. Le jour du vide-grenier, il a obligation de présenter sa pièce d'identité dès son arrivée.

Article 3: Il ne doit pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal).

Article 4: L'inscription est un engagement ferme et aucun remboursement ne sera fait.

Article 5: L'exposant est tenu d'accepter l'emplacement attribué.

Article 6: Aucun contact avec les murs, façades et grillages des riverains sans leur autorisation. Interdiction d'allumer un feu ou un barbecue sur l'emplacement.

Article 7: L'ADJM se réserve le droit de vendre des produits alimentaires (boissons, plats, gâteaux...). Tout autre commerce alimentaire est interdit (sauf accord préalable de l'association).

Article 8: Les stands ludiques (manège, pêche à la ligne, etc), les commerces de vêtements, d'objets neufs, ou d'animaux sont exclus.

Article 9: Vente autorisée: objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce).

Article 10: L'exposant devra récupérer tous ses objets invendus, évacuer sa poubelle et laisser son emplacement propre.

Article 11: L'ADJM se réserve le droit de refuser ou d'expulser tout participant qui ne respecterait pas le règlement ou qui troublerait l'ordre au sein de la manifestation et ce, sans indemnisation.

Article 12: L'ADJM décline toute responsabilité en cas de dommage, vol ou incident commis sur les stands des exposants. Ceux-ci doivent être assurés pour couvrir les dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes et aux biens d'autrui.



Organisé par l'Association Des Jeunes Manants

Renseignements :

association.adjm@gmail.com / Tél: 06.85.36.78.22

2ème Vide - Grenier

FRANCHEVILLE (54)

EDITION 2025



DIMANCHE

08 JUIN 2025

ANIMATION COUNTRY ROAD
CLUB DE VILLEY ST ETIENNE



Organisé par l'Association Des Jeunes Manants

GRAND RUE & RUE DE LA CHAVEE

7H00-18H00

Renseignements :

association.adjm@gmail.com / Tél: 06.85.36.78.22

BULLETIN D'INSCRIPTION

2ème Vide - Grenier

FRANCHEVILLE (54)

NOM ET PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TEL : E-MAIL :

N° CARTE D'IDENTITÉ :

DELIVRE LE :/...../..... PAR :

INFORMATION SUR L'EMPLACEMENT :

NOMBRE DE METRES SOUHAITES: (10€ / 5 METRES LINERAIRES)

SEREZ VOUS EQUIPE D'UNE REMORQUE : OUI NON

POUR LES COMMERCANTS AUTORISES PAR L'ADJM,
N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE :

PAIEMENT ET VALIDATION:

MONTANT TOTAL DÛ : €

PAIEMENT EN ESPÈCES CHÈQUE À L'ORDRE DE ADJM

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Penal) (Ne concerne pas les commerçants autorisés par l'ADJM).

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de toutes les dispositions du règlement figurant sur ce flyer et je m'engage à le respecter.

FAIT À, LE

SIGNATURE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION "LU ET APPROUVÉ" :

UNE CONFIRMATION VOUS SERA ENVOYEE PAR MAIL ET/OU SMS

BULLETIN A RENDRE AVANT LE 1 MAI POUR LES HABITANTS ET LE

23 MAI POUR LES EXTÉRIEURS

30 GRANDE RUE 54200 FRANCHEVILLE

Organisé par l'Association Des Jeunes Manants

Renseignements :

association.adjm@gmail.com / Tél: 06.85.36.78.22



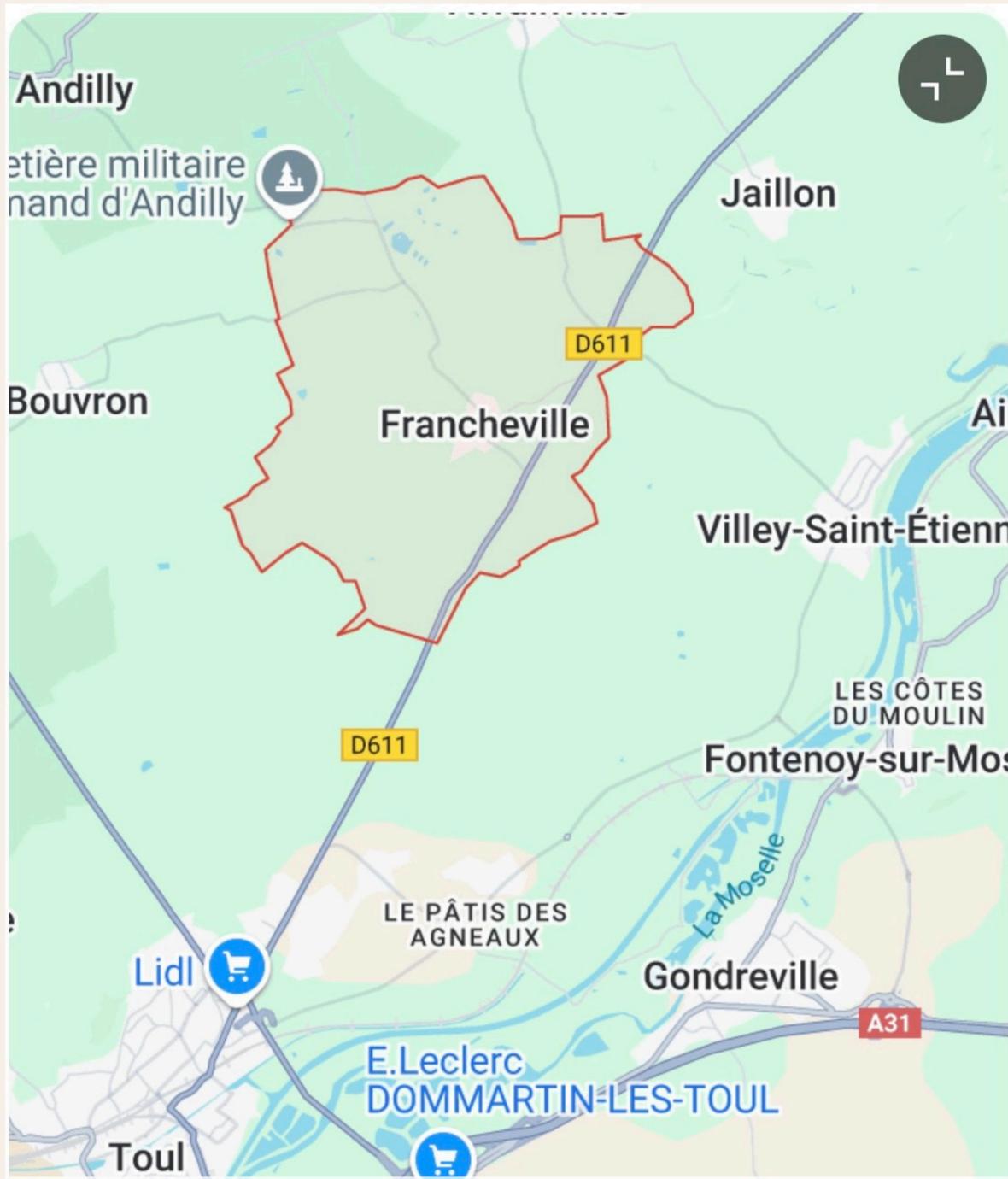
INFORMATION

2ème Vide - Grenier

FRANCHEVILLE (54)

Accueil des exposants de 5h30 à 6h30

Accueil des visiteurs de 7h à 18h



Organisé par l'Association Des Jeunes Manants

Renseignements :

association.adjm@gmail.com / Tél: 06.85.36.78.22

